



CC Buèch-Dévoluy (Siren : 200067445)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Veynes
Arrondissement	Gap
Département	Hautes-Alpes
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	21/10/2016
Date d'effet	01/01/2017

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Michel RICOU-CHARLES

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	La Mèretière, Maison du territoire Buèch-Dévoluy
Numéro et libellé dans la voie	7 Rue de la Tuilerie
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	05400 VEYNES
Téléphone	04 92 58 02 42
Fax	04 92 58 19 71
Courriel	accueil@ccbd.fr
Site internet	www.ccbuechdevoluy.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	9 843
Densité moyenne	13,72

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
05	Aspremont (210500088)	372
05	Aspres-sur-Buëch (210500104)	818
05	Chabestan (210500286)	175
05	Châteauneuf-d'Oze (210500351)	33
05	Dévoluy (200033694)	921
05	Furmeyer (210500609)	189
05	La Beaume (210500195)	154
05	La Faurie (210500559)	311
05	La Haute-Beaume (210500666)	8
05	La Roche-des-Arnauds (210501235)	1 670
05	Le Saix (210501581)	128
05	Manteyer (210500757)	491
05	Montbrand (210500807)	70
05	Montmaur (210500872)	552
05	Oze (210500997)	103
05	Rabou (210501128)	89
05	Saint-Auban-d'Oze (210501318)	80
05	Saint-Julien-en-Beauchêne (210501466)	136
05	Saint-Pierre-d'Argençon (210501540)	158
05	Veynes (210501797)	3 385

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies
- Développement des énergies renouvelables : * Elaboration d'un schéma de développement des énergies renouvelables * Participation à des organismes en faveur de leur développement * Réalisation de projets de production d'énergie à la demande des communes membres.
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
Gestion dans son intégralité de l'assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative
- Activités sanitaires
<i>Gestion du service public de fourrière animale</i>
- Action sociale
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
<i>Gestion d'un CIAS</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Autres
- Gestion d'un centre de secours
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
<i>Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage</i>
- Création et gestion des maisons de services au public
<i>Création et gestion de maisons de services au public (MSAP) et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</i>
- Autres

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
05	SM pour l'élaboration d'un SCOT de l'aire Gapençaise (250501343)	SM fermé	81 834
05	SM de la communauté locale de l'eau du Drac Amont (CLEDA) (250501285)	SM fermé	93 289
26	SM du Parc naturel régional des Baronnies provençales (200059368)	SM ouvert	161 445

05	SM intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) (250501210)	SM fermé	48 804
----	---	----------	--------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)